



À votre domicile ou à la permanence
du service Protection Maternelle et Infantile
du Conseil départemental, l'infirmière
puéricultrice vous accompagne et
vous soutient au quotidien.

Vous pouvez contacter l'infirmière
puéricultrice de votre secteur :

Coordonnées :

Permanence :

Consultations de nourrissons :

Groupe éveil :

**Service Protection
Maternelle et Infantile**
Conseil Départemental de la Vendée

40 rue Maréchal Foch
85923 LA ROCHE SUR YON cedex-9
Tél. 02 51 34 48 48



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT



Votre enfant vient de naître

L'infirmière puéricultrice
du service Protection Maternelle et Infantile
du Conseil départemental de la Vendée :
une professionnelle de la petite enfance
prête à vous accompagner.



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Direction de l'Enfance et de la Famille



L'infirmière puéricultrice est une professionnelle de la petite enfance qui vous écoute, vous informe et vous conseille à domicile ou à la permanence du Centre Médico-Social. Vous pourrez évoquer avec elle :

- L'allaitement maternel ou l'alimentation au biberon
- Les rythmes de vie : repas, sommeil, sorties, pleurs...
- Le développement psychomoteur de l'enfant et son éveil (jeux, comptines...)
- Les questions d'hygiène : toilette, bains, soins d'ombilic

• Le soutien à la parentalité et les relations familiales : parents, frères, sœurs...

• Les différents modes d'accueil

• Le suivi médical



Une professionnelle au service de tous les parents :

- L'infirmière puéricultrice, sur certains secteurs, peut vous accueillir avec vos enfants dans un groupe éveil, afin de vous permettre de mieux répondre à leurs besoins par le jeu et l'observation et de favoriser les échanges.

- Elle intervient aussi lors des consultations de nourrissons et d'enfants de moins de 6 ans et vous reçoit avec le médecin de PMI.



- Elle contribue à l'étude des demandes d'agrément et au suivi des assistant(e)s maternel(le)s qu'elle rencontre à leur domicile pour réfléchir sur l'accueil de l'enfant, l'éveil (jeux et jouets), la relation avec les parents, l'éducation à la propreté, l'alimentation...

- Elle réalise avec le médecin de PMI des bilans de santé dans les écoles maternelles pour les enfants de 3-4 ans. Ces bilans permettent de faire le point sur le développement des enfants avec une attention toute particulière pour la vue, l'audition, le langage et leur adaptation à l'école.